



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**  
Nombre de conseillers municipaux présents : **24**  
Nombre de votes contre : **5**  
Nombre d'abstentions : **5**  
Nombre de votes pour : **19**  
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h30**

Secrétaire : **Magalie PIAT**

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.17.099 - Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2018

**Christian DUMAS expose** :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de créer 3 postes et de supprimer 4 postes, afin de répondre à l'organisation, aux besoins et missions des services de la collectivité.

Considérant que les postes à créer sont :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 20 % (4 h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 7.5% (1 h 30 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 12.5% (2 h 30 hebdomadaires)

Considérant que les postes à supprimer sont :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 32.5 % (6 h 30 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 60 % (12 h hebdomadaires)
- 1 poste de brigadier à temps complet
- 1 poste de gardien de police à temps complet

Considérant la nécessité de supprimer 12 postes liés aux transferts des agents vers Orléans Métropole

Considérant que les postes à supprimer sont :

- 1 poste de technicien à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 2 postes d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 7 postes d'adjoint technique à temps complet

Le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire
Technique	Technicien	Technicien	2	1
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	11	9
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	4	2
		Adjoint technique	61	54
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	5	6
Police	Agent de police municipale	Brigadier	1	0
		Gardien de police	1	0
Total postes budgétaires y compris en emploi fonctionnel et collaborateur de cabinet			205	192

Après avis favorables des Comités Techniques des 14 novembre 2017 et 12 décembre 2017 et après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 27 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur les modifications du tableau des effectifs avec effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, 19 pour, 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN) et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON), les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017  
Publication le : 28 décembre 2017  
Notification le : 28 décembre 2017



Le Maire,

Christian DUMAS.

**Acte à classer****DL-17-099**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2017-12-27T16-59-00.00 ( MI209019236 )**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20171219-DL-17-099-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2018**Date de décision :** 19/12/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**Acte :** [DL.17.099-RH-modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2018.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 27/12/17 à 16:59

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 27/12/17 à 16:59

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 17:13